

DATE DE CONVOCATION
22/05/2026

DATE D'AFFICHAGE
CONVOCATION
22/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES EN
EXERCICE : 76

NOMBRE DE VOTANTS : 74

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-200058782-20260603-2026-201BIS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DES BUREAUX ET DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Le jeudi 28 mai 2026 à , le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni au siège social sous la Présidence de Monsieur Lorrain MERCKAERT

Étaient présents :

Madame Ketchanh ABHAY, Monsieur Eli ABI SAAD, Madame Florence ABIVEN, Monsieur Bernard ANSART, Monsieur Djamel ARICHI, Monsieur Rodolphe BARRY, Monsieur Pierre BASDEVANT, Madame Corinne BASQUE, Madame Catherine BASTONI, Madame Dalale BELHOUT, Monsieur Ali BENABOUD, Monsieur Fouzi BENTALEB, Madame Murielle BERNARD, Madame Chloé BOITIER, Monsieur Bruno BOUSSARD, Monsieur Pierre-Louis BRIERE, Monsieur Laurent BURÇON, Madame Sandrine CARNEIRO, Madame Catherine CHABAY, Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER, Madame Tiphaine CLOUET, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Florence COQUART, Madame Noura DALI, Monsieur Michel DARRIEUS, Madame Myriam DEBUCQUOIS, Monsieur Maxime DUCHÊNE, Madame Laurence DUFLOS, Madame Lamia DURAND, Monsieur Emmanuel DUTAT, Monsieur Didier FISCHER, Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Monsieur Grégory GARESTIER, Madame Sandrine GRANDGAMBE, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Adeline GUILLEUX, Monsieur Jean-Baptiste HAMONIC, Monsieur Pascal HENRY, Monsieur Bertrand HOUILLON, Madame Sonia JARDIN, Madame Karima LAKHLALKI-NFISSI, Madame Claire LAVENANT, Monsieur Jean-Jacques LE COQ, Monsieur Yannick LE DORZE, Madame Ghislaine MACE-BAUDOU, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Monsieur Richard MEZIERES, Monsieur Thierry MICHEL, Madame Véronique MILLOT, Monsieur Jean-Baptiste MINJOULAT-REY, Monsieur François MORTON, Madame Agnès NOEL, Madame Nathalie PECNARD, Madame Lisiane PITOU, Madame Christine RENAUT, Madame Michèle ROSSI, Madame Edwige ROUSSEAU, Monsieur Mathieu SEVAL, Madame Sandra SIGAULT, Madame Sophie STUCKI, Madame Véronique TELLIER.

formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Monsieur Nicolas DAINVILLE, Madame Pascale DENIS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CARNEIRO

Pouvoirs :

Monsieur Olivier AFONSO à Madame Adeline GUILLEUX, Madame Eelam BUISSON-KANAKSABEE à Madame Ghislaine MACE-BAUDOU, Monsieur José CACHIN à Madame Corinne BASQUE, Monsieur Régis CHENEL à Monsieur Michel DARRIEUS, Monsieur Olivier HAY à Madame Laurence DUFLOS, Madame Catherine HUN à Monsieur Jean-Jacques LE COQ, Monsieur Eric-Alain JUNES à Monsieur Lorrain MERCKAERT, Monsieur François LIET à Monsieur Grégory GARESTIER, Madame Danielle MAJCHERCZYK à Monsieur François MORTON, Monsieur Laurent MAZAURY à Monsieur Thierry MICHEL, Monsieur Aurélien PERROT à Madame Catherine CHABAY, Monsieur Ali RABEH à Madame Sandrine GRANDGAMBE, Madame Alexandra ROSETTI à Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER.

Secrétariat Général

OBJET : 7 - (2026-201 bis) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Désignation des représentants du conseil communautaire au sein du Syndicat mixte d'Étude, d'Aménagement et de Gestion (SMEAG) de l'Île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

OBJET : 7 - (2026-201 bis) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Désignation des représentants du conseil communautaire au sein du Syndicat mixte d'Étude, d'Aménagement et de Gestion (SMEAG) de l'Ile de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10

VU l'arrêté préfectoral n°2015358-0007 en date du 24 décembre 2015 instituant l'EPCI de Saint-Quentin-en Yvelines à compter du 1er janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°78-2024-10-24-00017 en date du 24 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du renouvellement général des conseils municipaux à 76 membres,

CONSIDERANT que le mandat du représentant de Saint-Quentin-en-Yvelines au sein du Syndicat mixte d'Étude, d'Aménagement et de Gestion (SMEAG) de l'Ile de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, a pris fin de plein droit avec l'installation du nouveau conseil communautaire suite aux élections municipales et communautaires.

CONSIDERANT qu'il convient à ce stade de désigner trois représentants titulaires et trois représentants suppléants de Saint-Quentin-en-Yvelines selon la configuration du Syndicat actuel afin de régler les opérations relatives à sa dissolution.

CONSIDERANT que le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Procède à la désignation de trois représentants titulaires et trois représentants suppléants de Saint-Quentin-en-Yvelines au sein du Syndicat mixte d'Étude, d'Aménagement et de Gestion (SMEAG) de l'Ile de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Article 2 : Sont candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. BOUSSARD	Mme ABHAY
M. LE DORZE	Mme BASQUE
M. GUIGUEN	M. JUNES

Article 3 : Sont élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. BOUSSARD	Mme ABHAY
M. LE DORZE	Mme BASQUE
M. GUIGUEN	M. JUNES

au sein du Syndicat mixte d'Étude, d'Aménagement et de Gestion (SMEAG) de l'Ile de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Publié sur le site de la communauté d'agglomération <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr>

Adopté à l'unanimité par 51 voix pour , 23 abstention(s) (Monsieur ARICHI, Monsieur BASDEVANT, Madame BELHOUT, Monsieur BENABOUD, Monsieur BENTALEB, Madame BERNARD, Madame CHABAY, Madame COQUART, Madame DALI, Monsieur FISCHER, Madame GRANDGAMBE, Monsieur HENRY, Monsieur HOUILLON, Madame LAVENANT, Madame MAJCHERCZYK, Monsieur MEZIERES, Monsieur MINJOULAT-REY, Monsieur MORTON, Madame PECNARD, Monsieur PERROT, Monsieur RABEH, Madame RENAUT, Monsieur SEVAL)

FAIT ET DELIBERE, SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Lorrain MERCKAERT

«signé électroniquement le 03/06/26